

## École Publique du Pain Perdu

1, rue des écoles

37420 Beaumont en Véron

☎ / 📠 **02.47.58.43.24**

courriel 📧 [ec-beaumont-en-veron@ac-orleans-tours.fr](mailto:ec-beaumont-en-veron@ac-orleans-tours.fr)

# Procès verbal de la séance du conseil d'école extraordinaire du 8 février 2018

Les Conseils d'École de l'école maternelle et de l'école élémentaire se sont réunis le **8 février 2018 à 18h00**, dans la salle des arts de l'école du Pain Perdu.

Étaient présents :

- M. Alain **DENIS**, directeur de l'école élémentaire
- M. **Bernard CHATEAU**, maire de Beaumont en Véron
- Mme Emilie **FLAMIN**, adjointe aux affaires scolaires
- Mmes **HERANT, ROBIN FOULON, LESCOUEZEC, MONTIER, BOURDAIS, PERDEREAU, JAMET, EDOUARD DUDOGNON et M. CRESME** représentants élus des parents d'élèves de l'école du Pain Perdu.
- Mmes **MICHAUD, TETARD, GUILMET, GIRAULT, FAVRAU, ROBIN** et Mrs **FREZOT et BOUTRON**, enseignants de l'école du Pain Perdu.
  
- Absents excusés: **Mmes DURAND (RASED) M. GUION (DDEN), Mmes CADEAU , PLEUVRY, MIRIBEL & SUARD ( parents d'élèves )**

L'ordre du jour est abordé comme suit :

- 1. Eventuel changement des rythmes scolaires pour la rentrée 2018 :**
- 2. Eléments nouveaux sur une modification possible des horaires.**
- 3. Avis du conseil d'école**

\*\*\*\*\*

## Eventuel changement des rythmes scolaires pour la rentrée 2018 :

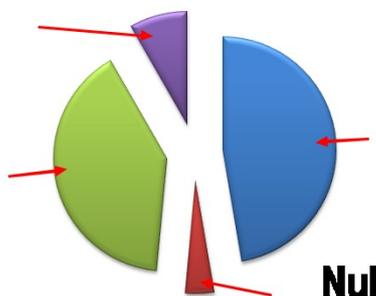
### Résultats du questionnaire aux parents d'élèves de l'école élémentaire.

Suite au questionnaire distribué aux parents d'élèves, les résultats sont les suivants :

- Cas 1 : pour la semaine des **4.5 jours : 40 %**
- Cas 2 : pour la semaine des **4 jours : 47%**
- Sans préférence : **8.2%**
- Nul : **4.1%**

Sans préférence

**4,5 jours**



**4 jours**

**Nul**

### Éléments nouveaux sur une modification possible des horaires.

M. le Maire informe le conseil d'école sur les horaires possibles en cas de retour à la semaine de 4 jours. Une modification des horaires pourrait influencer sur le vote du conseil d'école.

2 possibilités:

- Retour à l'ancien horaire sur 4 jours : 9h/12h et 13h45/16h45
- Décalage d'un quart d'heure : 8h45 /12h et 13h45/ 16h30

En raison des 2 services, le temps de cantine / pause méridienne ne peut être réduit.

### Avis du conseil d'école :

Avant de passer au vote, le directeur rappelle les règles du scrutin.

Seuls les membres de droit peuvent prendre part au vote.

1. **Les enseignants de l'école (dont le directeur), y compris les temps partiels, les compléments de service et les titulaires remplaçants présents sur l'école au moment de la tenue de la réunion,**
2. **Le maire OU son représentant,**
3. **Un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal OU, lorsque les dépenses de fonctionnement de l'école ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, le président de cet établissement ou son représentant,**
4. **Le DDEN du secteur (Délégué Départemental de l'Éducation National)**
- 5 **Autant de parents que de classes, élus par l'ensemble des parents d'élèves**
6. **un maître du RASED qui intervient sur l'école, désigné par les maîtres de l'école.**

### Résultats du vote :

- **5 voix** pour une semaine d'école de 4 jours.
- **10 voix** pour une semaine d'école de 4,5 jours.
- **3 abstentions.**

**Aucune modification des horaires scolaires n'interviendra pour la rentrée 2018 à l'école du Pain Perdu.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **18h20**

À Beaumont, le **8 février 2018**

Le directeur de l'école élémentaire, Alain DENIS

La secrétaire de la séance : Véronique MICHAUD